INITIALES DU MAIRE
MC
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE L'ÎLE NEPAWA, LE 9 JUIN 2021, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MICHEL CLICHE, MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Chantal Mélançon, Nancy Gosselin, Nicole Therrien, Michel Cliche maire, ainsi que la directrice générale, Stéphanie Côté.

2. ORDRE DU JOUR

2021-06-01

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Nancy Gosselin, appuyé par Nicole Therrien et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le président, Michel Cliche.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mai 2021;
4. Suivis aux procès-verbaux ;
5. Trésorerie ;
6. Correspondance ;
7. Dossiers des conseillers ;
8. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
9. TECQ;
10. Demande de dérogations mineures;
    - 138 Chemin de la Plage Delisle
    - 601 Chemin de la Pointe-Chez-Son-Père
    - 554 Chemin de la Plage Cayouette
    - 306 Chemin de la Plage Delisle
    - Chemin de l'Île Népawa
    - 821 Chemin de la plage Petitclerc
11. Heures d'ouverture bureau municipal
12. Vacances directrice générale
13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #174
14. Nettoyage de fossés;

Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) No. F031 - 1-800-363-9251 - www. fd.qc.ca

15. Renouvellement Transport public adapté d'Abitibi-Ouest;
16. Dualco (Sujet reporté)
17. Période de questions ;
18. Levée de l'assemblée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 5 MAI 2021

2021-06-02

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par Nancy Gosselin, appuyé par Chantal Mélançon et résolu que le procès-verbal de la séance du 5 mai 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

4. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX

5. TRÉSORERIE

2021-06-03

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Nicole Therrien, appuyé par Chantal Mélançon, et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de 43 195.14$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

7. DOSSIERS DES CONSEILLERS

8. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

2021-06-04

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 198 268 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Nancy Gosselin, appuyée par la conseillère Chantal Mélançon, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Clerval informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

9. TECQ

2021-06-05

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, il est proposé par Nicole Therrien, appuyé par Chantal Mélançon et unaniment résolu :

Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) No. F031 - 1-800-363-9251 - www. fd.qc.ca

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et d'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

10. DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

2021-06-06

Dérogation mineure du 138 chemin de la plage Delisle ;

Pour la Propriété situé au :	138 chemin de la plage Delisle;
Cadastre :	4 049 696
- DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE -	
1- Permettre le maintien du garage tel que construit qui est 0.31 mètre à l'intérieur de la marge de recul avant.	

Attendu qu'une demande de dérogation mineure est demandée pour le maintien du garage tel que construit, qui est 0.31 mètres à l'intérieur de la marge de recul avant.

Attendu que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure de maintenir l'emplacement du garage tel que construit sur le lot # 4 049 696.

En conséquence, il est proposé par Nancy Gosselin, appuyé par

Chantal Mélançon, d'accepter la dérogation mineure telle que demandée. La portée de la dérogation est limitée à une durée d'un (1) an.

Adoptée

2021-06-07 **Dérogation mineure du 601 chemin de la Pointe-chez-son-père;**

Pour la Propriété situé au :	601 chemin de la Pointe-chez-son-père;
Cadastre :	4 049 892
- DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE -	
2- Annulation d'une dérogation antérieure résolution # 2010-05-56.	

Attendu qu'une demande de dérogation mineure est demandée pour annulation d'une dérogation antérieure résolution # 2010-05-56

Attendu que le CCU recommande d'accepter la demande l'annulation de la dérogation antérieure # 2010-05-56 sur le lot # 4 049 892

En conséquence, il est proposé par Nicole Therrien, appuyé par Chantal Mélançon, d'accepter la dérogation mineure telle que demandée.

Adoptée

2021-06-08 **Dérogation mineure du 554 chemin de la plage Cayouette;**

Pour la Propriété situé au :	554 chemin de la plage Cayouette;
Cadastre :	4 049 957 / 4 050 100
- DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE -	
3- Permettre l'agrandissement d'un garage actuellement de 73.58 M2 pour un total de 109.25 M, soit un ajout de 35.7 M2	

Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) No. F031 - 1-800-363-9251 - www. fd.qc.ca

Attendu qu'une demande de dérogation mineure est demandée pour l'agrandissement d'un garage actuellement de 73.58 M2 pour une surface totale de 109.25M2 soit un ajout de 35.7 M2

Attendu que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement d'un garage d'une surface totale de 109.25M2 sur le lot # 4 049 957/ 4 050 100.

En conséquence, il est proposé par Nancy Gosselin, appuyé par Nicole Therrien, d'accepter la dérogation mineure telle que demandée. La portée de la dérogation est limitée à une durée d'un (1) an.

Adoptée

2021-06-09 Dérogation mineure du 306 chemin de la plage Delisle

Pour la Propriété situé au :	306 chemin de la plage Delisle;
Cadastre :	4 049 671
- DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE -	
4- Permettre l'agrandissement d'un garage actuellement de 67.63 M2 à une grandeur de 106.28M2	

Attendu qu'une demande de dérogation mineure est demandée pour l'agrandissement d'un garage actuellement de 67.63 M2 à une surface totale de 106.28 M2.

Attendu que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement d'un garage totalisant 106.28 M2 sur le lot # 4 049 671.

En conséquence, il est proposé par Nancy Gosselin appuyé par Chantal Mélançon, d'accepter la demande de dérogation mineure tel que demandée. La portée de la dérogation est limitée à une durée d'un (1) an.

Adoptée

2021-06-10 Dérogation mineure du chemin de l'Île Nepawa;

Pour la Propriété situé au :	chemin de l'Île Nepawa;
Cadastre :	4 050 077
- DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE -	

5- Permettre la construction d'un garage d'une hauteur de 3.66M et d'une superficie de 78.04 M2 au lieu de 69.86 M2

Attendu qu'une demande de dérogation mineure est demandée pour la construction d'un garage d'une hauteur de 3.66M et d'une superficie de 78.04M2 au lieu de 69.86 M2.

Attendu que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage d'une hauteur de 3.66M et d'une superficie totalisant 78.04 M2 sur le lot # 4 050 077.

En conséquence, il est proposé par Nicole Therrien appuyé par Chantal Mélançon d'accepter la demande de dérogation mineure tel que demandée. La portée de la dérogation est limitée à une durée d'un (1) an.

Adoptée

2021-06-11 **Dérogation mineure du 821 chemin de la plage Petitclerc;**

Pour la Propriété situé au :	821 chemin de la plage Petitclerc;
Cadastre :	4 049 907
- DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE -	
6- Permettre le maintien du garage et de la rallonge sur pieux tel que construit	

Attendu qu'une demande de dérogation mineure est demandée pour le maintien de la rallonge sur pieux du garage.

Attendu que Le CCU recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure de maintenir la rallonge sur pieux du garage qui se trouve dans la rive tel que construit sur le lot # 4 049 907.

En conséquence, il est proposé par Nicole Therrien, appuyé par Nancy Gosselin, de refuser la demande de dérogation mineure tel que demandé.

Si toutefois il y a modification des pieux par des portes en faux, la construction de la rallonge sera légale.

Adoptée

2021-06-12 **11. HEURES D'OUVERTURE BUREAU MUNICIPAL**

Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) No. F031 - 1-800-363-9251 - www. fd.qc.ca

Il est proposé par Chantal Mélançon appuyé par Nicole Therrien de modifier les heures d'ouverture du bureau municipal comme suit :

Lundi : 8h00 à 16h00
Mardi : 8h00 à 16h00
Mercredi : 8h00 à 16h00
Jeudi : 8h00 à 16h00
Vendredi : 8h00 à midi

Adoptée

12. VACANCES DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le bureau municipal sera fermé du 26 juin 2021 au 4 juillet 2021 inclusivement pour les vacances de la directrice générale.

13. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT SÉCURITÉ PAIX ORDRE SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-06-13

Le conseiller Chantal Mélançon, donne l'avis de motion et le projet de règlement sécurité, paix, ordre et sécurité publique.

14. NETTOYAGE DE FOSSÉS

2021-06-14

Il est proposé par Chantal Mélançon, appuyé par Nicole Therrien, de demander des soumissions pour le nettoyage de fossés nécessaire au rang 4 & 5 et sur le chemin du cimetière et d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire.

Adoptée

15. RENOUVELLEMENT TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ D'ABITIBI-OUEST

2021-06-15

Il est proposé par Chantal Mélançon, appuyé par Nancy Gosselin, de renouveler l'adhésion de la municipalité au transport public adapté, au coût de 3 417$ pour l'année 2021.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE
M.C
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

2021-06-16

16. DUALCO FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST

Sujet reporté

17. PÉRIODE DE QUESTION

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-06-17

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nancy Gosselin, à 20h03.

Stéphanie Côté
Directrice générale

Michel Cliche
Maire

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) No. F031 - 1-800-363-9251 - www. fd.qc.ca

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation